

## Les entreprises meusiennes oubliées pour le chantier de Bure

by La Tribune - mardi, avril 11, 2000

<https://www.correspondances.fr/les-entreprises-meusiennes-oubliees-pour-le-chantier-de-bure/>

**L'Agence nationale pour le retraitement des déchets radioactifs aurait dû privilégier les entreprises locales dans les appels d'offres lancés pour la construction du laboratoire de recherche. Elus locaux et consulaires dénoncent la mainmise des grands groupes sur le chantier.**

Jean-François Renard, conseiller général du canton de Montiers-sur-Sea (Meuse), reste partisan de l'implantation du laboratoire de recherche sur l'enfouissement des déchets radioactifs dans le sous-sol de Bure, petite commune de 89 habitants. Mais son enthousiasme initial est aujourd'hui plus mesuré. Lors de l'annonce de son implantation en août 1999, l'Agence nationale pour le retraitement des déchets radioactifs (Andra) s'était en effet engagée à attribuer un montant global d'environ 100 millions de francs (15,25 millions d'euros) aux entreprises locales et régionales pour les marchés correspondant aux travaux à réaliser en surface. Or, au 8 mars dernier, sur 64 millions de francs (9,76 millions d'euros) de marchés déjà attribués, l'Andra n'avait retenu que trois PME meusiennes pour un montant de 2,6 millions de francs (400 000 euros), tandis que trois entreprises haut-marnaises se répartissaient des marchés d'un montant de 10 millions de francs (1,5 million d'euros).

En revanche, deux filiales meurthe-et-mosellanes d'entreprises nationales se partagent les plus gros marchés hors gardiennage, lequel représente au total près de 20 millions de francs (3,05 millions d'euros) et a été confié à l'agence Brinks de Saint-Dizier, en Haute-Marne) : Cégélec assurera la mise en place des courants faible et fort pour un montant de 6 millions de francs (915.000 euros) tandis que le groupement Screg se chargera des voiries et réseaux divers pour un montant de 13 millions de francs (2 millions d'euros).

L'Andra estime qu'on lui fait un faux procès et demande aux élus d'attendre la présentation du bilan économique et fiscal du projet, prévue en mai prochain pour juger sur pièces. Les espoirs déçus des entreprises meusiennes aggravent le malaise généré par l'accompagnement financier du projet depuis son origine. Un Gip pour gérer les fonds. De 1994 à 1995, les départements de la Meuse et de la Haute-Marne ont chacun bénéficié d'une manne de 5 millions de francs par an (762.000 euros) affectée à des études, subventions et réhabilitations diverses.

A compter de 1999, les deux départements verront le fonds d'accompagnement passer à 60 millions de francs (9,1 millions d'euros) par an. Constitué le 4 avril, un groupement d'intérêt public réunissant l'Etat, le conseil général, les chambres consulaires, l'Andra et EDF sera chargé d'affecter ces fonds à des projets de développement.